

# Formation initiale directrices et directeurs Ecole inclusive



  
**ACADÉMIE  
DE GRENOBLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
de l'Isère

Stage FIDIR -ECOLE INCLUSIVE- DSDEN 38 - 2022-2023

# Ordre du jour

1. Le cadre de l'école inclusive
  - De l'exclusion à l'inclusion : un peu d'histoire
  - L'évolution des textes de loi
  - Des lois clés : 2005 & 2013
  - Les nouveautés : Rentrée 2020 – 2021 - 2022
2. Quels dispositifs pour qui ?
3. Les élèves à besoins éducatifs particuliers

# Le cadre de l'école inclusive

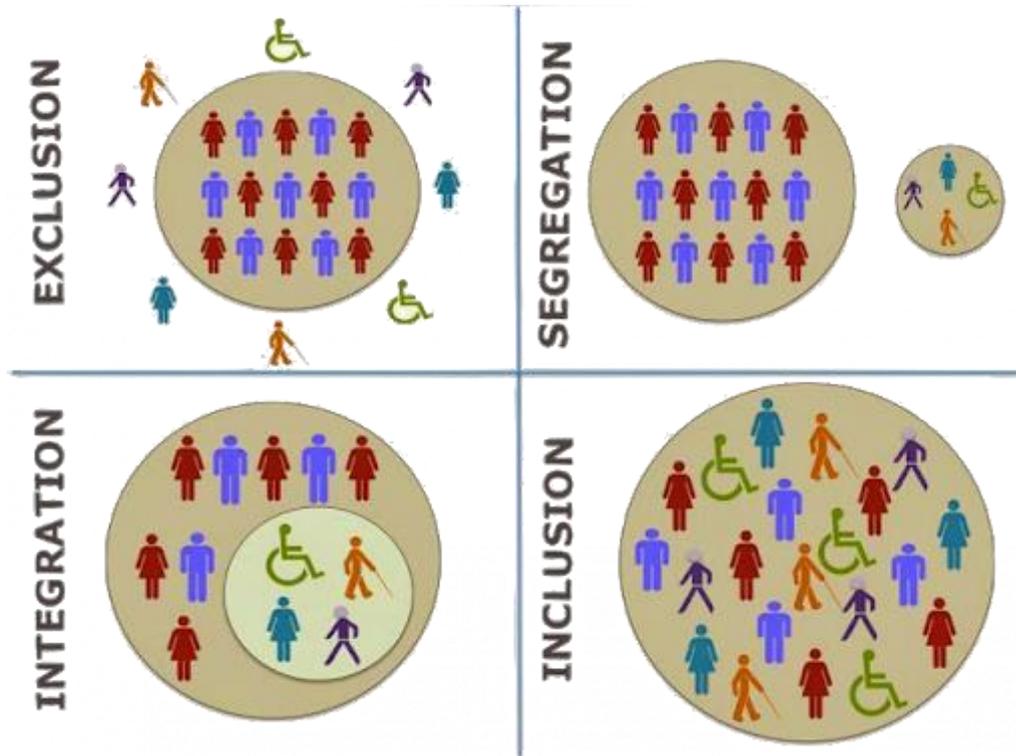
# De l'exclusion à l'inclusion

Avant •  
1909 •  
1909 •  
1956 •  
1975 •  
2005 •  
2013 •

- Droit à l'éducation •
- Droit à la scolarisation •
- Classes de perfectionnement pour enfants arriérés •
- Décret pour enfermer les arriérés •
- Principe d'inclusion •
- Organisation par les annexes 24 des établissements spécialisés •

- Intégration
- Ségrégation
- Inclusion
- Exclusion

# De l'exclusion à l'inclusion



=> L'évolution des textes de lois

# Un peu d'histoire!

## Les « arriérés »

- En 1656, le décret royal crée l'hôpital général pour enfermer les « arriérés ».
- Il s'agissait ni plus ni moins que d'apporter une réponse à un sentiment d'insécurité et à un problème de trouble de l'ordre public.

# Une première réponse novatrice...

- C'est au **19<sup>ème</sup> Siècle** que les pédagogues questionnent la problématique du handicap. Ils démontrent la possibilité d'éduquer des enfants réputés incurables par la médecine.
- ***Une Nouvelle approche:*** Tous les enfants handicapés doivent recevoir une éducation.
- ***Une première loi:*** La loi de 1909 crée les **classes de perfectionnement** annexées aux écoles primaires où l'institutrice a également un diplôme d'infirmière.

# Mais deux entités...

La loi de 1909 faisant création des classes de perfectionnement a donc institué, peut être à son insu, deux axes :

- l'un **médico-social**,
- l'autre **psycho-pédagogique**

se partageront peu à peu le **champ des réponses** à apporter aux handicaps et troubles divers

Leur **convergence fondamentale** réside dans la conviction que **le trouble et l'incapacité sont portés par un individu**, selon une destinée et des circonstances aléatoires (hand in cap), trouble ou incapacité qui rendent plus ou moins inadapté à la société et à ses composantes.

 ***Cette conviction est partagée par l'ensemble de la société.***

# La première moitié du 20 S

- Sur la **première moitié du 20 siècle**, les élèves reconnus handicapés sont orientés vers les établissements conventionnels qui vivent principalement de la charité publique (dons).
- En **1945**, la création de la sécurité sociale va permettre le financement des établissements par l'état.
- Un réseau d'IME, IMP, IR, ITEP va se développer avec l'appui des associations. Ces établissements seront le plus souvent installés à la campagne, loin des centres urbains; IME, IR, HP « au vert »...

# Une prise de conscience fédératrice sur la seconde moitié du 20 S

- Les **associations** de parents d'enfants handicapés, les associations de handicapés (ADAPEI en 1960, APAHJ en 1962...) vont devenir des porteurs de revendications sociales, au cœur desquelles ***l'exigence de la solidarité de la nation*** et la demande ***d'une intégration*** dans les couches diverses de la société.
- => Les premières réponses: La loi de 1975

# Une loi prônant l'intégration

- **La loi Veil « en faveur des personnes handicapées » de 1975** affirme
  - **le devoir de solidarité nationale**
  - et appelle le monde scolaire , le monde médico-social et le monde du travail à **œuvrer de façon conjointe à l'intégration**, sous la responsabilité des divers ministères. (CDES pour EN, COTOREP pour la santé)

# L'intégration, deux voies qui cohabitent mais ...

Deux voies

- Une voie **normale** et **ordinaire** => l'Ecole
- Une voie **spécialisée** ou **spéciale**, => le milieu **médico-social**, ou les **filiales spécialisées** au sein de l'institution (SES, EREA, classe de perf, GAPP)

⊗ Dès que l'élève « dysfonctionne », l'école le renvoie vers la voie spécialisée, mode de fonctionnement des CCPE, CCSD et CDES.

# De 1982 à 1999

## Les circulaires de 1982/1983

- Elles instaurent les **conventions d'intégration** qui aboutissent à l'ALS (adaptation et intégration scolaire).
- En 1991, création des **CLIS, UPI**, fermeture des classes de perfectionnement, suppression des SES, **création des SEGPA et des RASED**.
- L'éducation passe de l'EMS à l'école et la famille.
- Plan HANDISCOL de 1999 => loi de 2005.

Loi du **11 février 2005** et la scolarisation  
des élèves à besoins éducatifs particuliers

**Loi pour “l'égalité des droits et  
des chances, la participation et  
la citoyenneté des personnes  
handicapées”**

*<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000809647>*

# **Loi du 11 février 2005 => définit le handicap en spécifiant les bénéficiaires**

**Constitue un handicap, au sens de la présente loi :**

- **toute limitation d'activité ou restriction de participation**
- **à la vie en société subie dans son environnement**
- **par une personne en raison d'une altération substantielle**
- **durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques,**
- **d'un polyhandicap ou d'un trouble de la santé invalidant.**

# Loi 2005 = nouveaux concepts et mots clés

L'école pour tous:

- introduit la **notion de pédagogie inclusive** qui déplace le regard porté sur les élèves inclus avec une certaine forme de stigmatisation vers les démarches d'apprentissage, **au bénéfice de tous**.
- privilégie d'emblée la **notion d'accessibilité** aux **savoirs** et celle de **sens donné aux apprentissages**.
- pose le **principe du passage d'une prise en compte individuelle** à la marge, à une **prise en compte au sein d'un groupe** => passage de la **compensation à l'accessibilité**.
- met en œuvre de **nouvelles pratiques différenciées**, pour mieux prendre en compte la diversité.
- érige en postulat que l'on peut apporter une réponse appropriée en partant du principe que **la norme scolaire n'est pas immuable et qu'elle peut être aménagée**.

# Loi 2005 = Dispositifs de scolarisation

Pour répondre aux besoins particuliers des élèves handicapés:

- un **projet personnalisé de scolarisation** organise la scolarité de l'élève.
- Il est assorti des **mesures d'accompagnement** décidées par la Commission des droits et de l'autonomie (C.D.A.).

# La loi du 8/07/2013

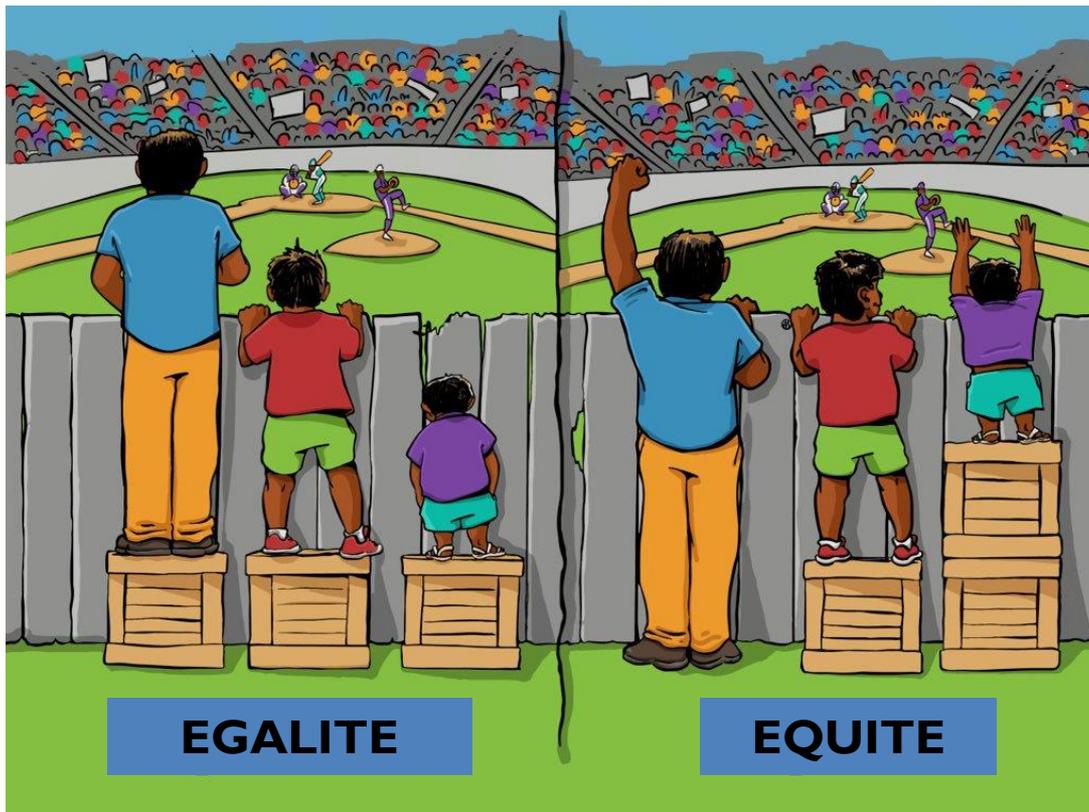
La loi de refondation de l'école du 8 juillet 2013 a posé les fondements de l'école inclusive en ces termes :

*« Le service public reconnaît que tous les enfants partagent **la capacité d'apprendre et de progresser**. Il veille à l'inclusion scolaire de tous les enfants, sans distinction.*

# Loi 2013 = Les nouveaux concepts et mots clés

Exclusion / Intégration ou Ré-intégration	Inclusion
Dualisme éducatif: voie ordinaire / voie spécialisée	Voie unique
Logique de filière	Logique de parcours
Ruptures et paliers	Continuité du parcours
Logique de classe	Logique de dispositif
Doctrines du détour ségrégatif	Principe de l'adaptation et de l'aménagement du parcours

# Illustrations



# Loi du 26/07/2019

- Créer un **grand service public** de l'École inclusive
- Assurer une **scolarisation de qualité** à tous les élèves de la maternelle au lycée, qui prenne **mieux en compte leurs singularités et leurs besoins éducatifs particuliers**, tel est l'esprit du chapitre IV de la loi, intégralement consacré à l'École inclusive.

[https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=C4DDA225293DDCBD1C8277FE08DE88D4.tplgfr29s\\_3?cidTexte=JORFTEXT000038829065&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000038829057](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=C4DDA225293DDCBD1C8277FE08DE88D4.tplgfr29s_3?cidTexte=JORFTEXT000038829065&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000038829057)

# Ce qui change avec la loi :

## **Pour les élèves et leur famille :**

- Un **entretien entre les parents**, les professeurs et l'accompagnement de l'élève à la rentrée scolaire ou au moment de la prise de fonction de l'accompagnant ;
- une **coopération renforcée** entre tous les acteurs : l'École, le secteur médico-social et les collectivités territoriales ;
- une **organisation et une gestion des moyens** au plus près des besoins de chaque élève grâce à la mise en œuvre des PIAL.

# Ce qui change avec la loi :

## **Pour les accompagnants :**

- Un **statut renforcé** : des contrats plus stables (recrutement par un contrat de trois ans minimum), la possibilité d'accroître son temps de travail
- une **meilleure intégration** au sein de l'équipe éducative ;
- une **formation et un accompagnement spécialisés** : une formation professionnelle renforcée et la création dans chaque département d'un référent expérimenté (AESH ou PE).

# Rentrée 2020

- Mieux accueillir les élèves en situation de handicap
- L'éducation nationale poursuit et intensifie son action, en particulier grâce à la loi pour une École de la confiance, qui vise à établir **un véritable « service public de l'École inclusive »**.
- + 8000 postes d'AESH
- Généralisation des PIAL
- Création des EMAS et des DITEP
- N° vert pour les familles 0805805110
- Création de la commission d'affectation spécifique
- Création d'un comité départementale du suivi de l'école inclusive

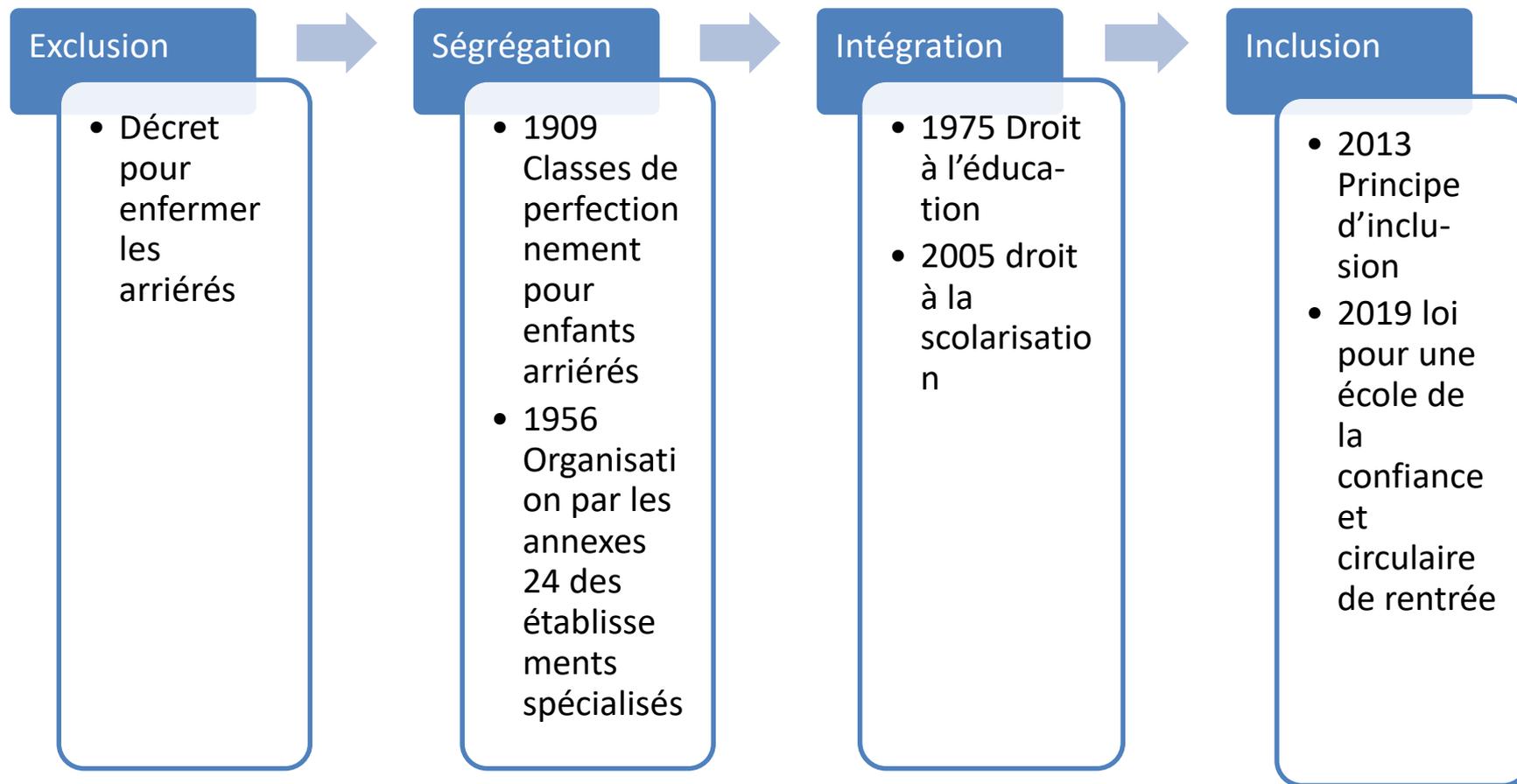
# Rentrée 2021

- ✓ Mieux accueillir les élèves en situation de handicap
- ✓ Le statut des AESH qui évolue ( nouvelle grille indiciaire)
- ✓ Poursuite du 4ème plan autisme (ouverture UEEA)
- ✓ L'évolution de l'offre médico-sociale (DIME)

# Rentrée 2022

- Une attention renforcée à la relation aux famille (circulaire de rentrée) et pertinence des entretiens famille-enseignants-AESH durant la première période.
- Mise en place du LPI
- Poursuite de la stratégie nationale pour l'autisme (ouverture de l'UEEA Nord Isère et UEMA Sud Isère)
- Poursuite de l'évolution des établissements médico-sociaux (DIME, DITEP)

# De l'exclusion à l'inclusion

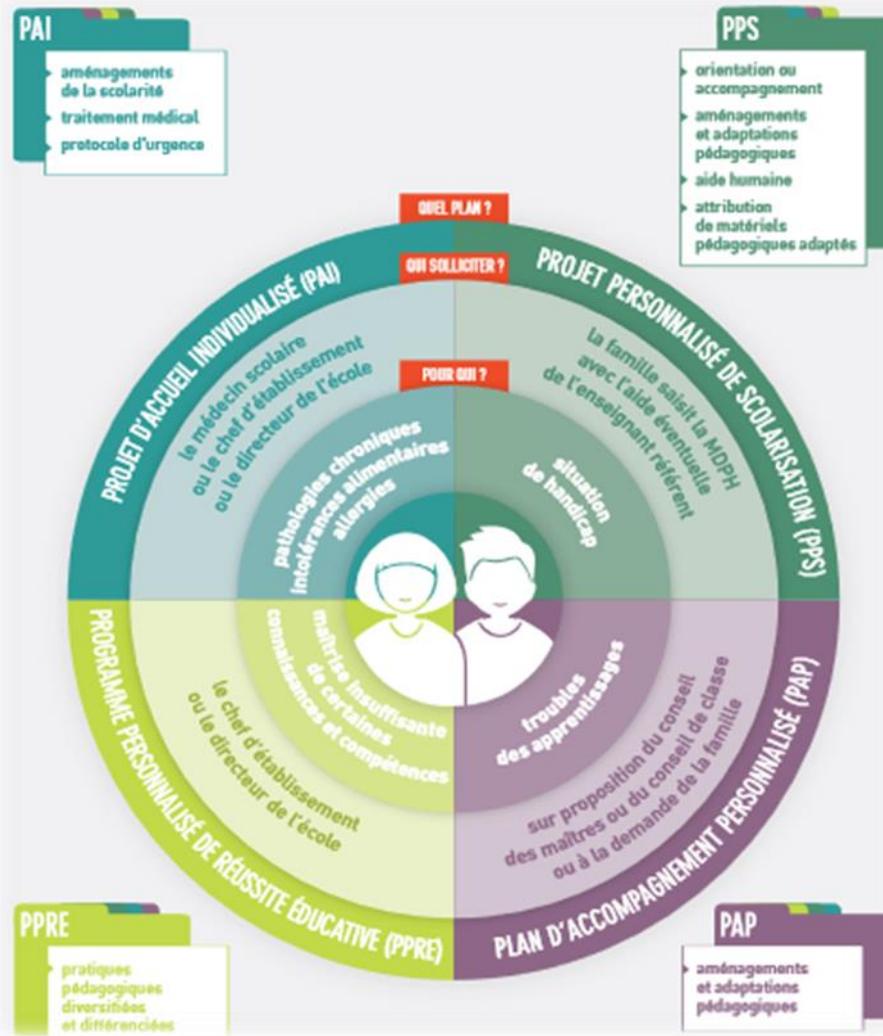


En conclusion: Un enjeu unique

Développer les  
compétences de chacun  
des élèves.

# Quels dispositifs ?

# Pour quels élèves ?



[https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Handicap/41/0/ecole\\_inclusive\\_dossier\\_extrait\\_QPPQ\\_376117\\_378410.pdf](https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Handicap/41/0/ecole_inclusive_dossier_extrait_QPPQ_376117_378410.pdf)

<p><b>Difficultés scolaires</b> Ecole- collège</p>	<p><b>Troubles d'apprentissages</b> Ecole-Collège -Lycée</p>	<p><b>Maladie grave / invalidante</b> Ecole-Collège -Lycée</p>
<p><b>Grande difficulté scolaire</b> Ecole- Collège</p>	<p><b>EBEP</b></p>	<p><b>Elève haut potentiel</b> Ecole-Collège -Lycée</p>
<p><b>Décrochage scolaire</b> Collège-Lycée</p>	<p><b>Allophones, familles itinérants et du voyage</b> Ecole-Collège</p>	<p><b>Situation de handicap</b> Ecole-Collège -Lycée</p>

# Difficultés scolaires

*Ecole - collège*

## Dispositifs pédagogiques

- Pédagogie différenciée
- PPRE
- PROJET d'AIDE
- APC
- Aides aux devoirs
- Vacances apprenantes –  
Stage de réussite
- AP (collège)

## Dispositifs structurels

- RASED

# Grandes difficultés scolaires

*Ecole- Collège*

## Dispositifs pédagogiques

- PPRE
- PROJET d'AIDE
- APC
- AP

## Dispositifs structurels

- RASED
- SEGPA
- EREA

# DECROCHAGE SCOLAIRE

*Collège Lycée*

## Dispositifs pédagogiques

- PPRE

## Dispositifs structurels

- Dispositifs relais

# Troubles des Apprentissages

## *Ecole – Collège- Lycée*

### **Dispositifs pédagogiques**

- PAP

### **Dispositifs structurels**

- RASED
- Médecin éducation nationale

# Allophones –familles itinérantes et du voyage

*Ecole – Collège- Lycée*

## Dispositifs pédagogiques

- PPRE

## Dispositifs structurels

- UPE2A
- CASNAV

# Maladie graves / invalidantes

*Ecole – Collège- Lycée*

## Dispositifs pédagogiques

- PAI

## Dispositifs structurels

- APADHE
- CNED

# Elève Haut Potentiel

*Ecole – Collège- Lycée*

## Dispositifs pédagogiques

- PPRE

## Dispositifs structurels

- Référent EHPI
- Dispositif EHP : collège

# SITUATION DE HANDICAP

*Ecole – Collège- Lycée*

## Dispositifs pédagogiques

- PPS
- MOPPS
- GEVASCO
- Accompagnement AESH
- PAOA ( programmation adaptée des objectifs d'apprentissage)
- Matériel pédagogique adapté

## Dispositifs structurels

- ULIS
- UE et/ou UEE (ITEP, IME, IMPRO, IEM,...)
- SESSAD

# La procédure de saisine de la MDPH

**FAMILLE**



**MDPH**

« Évalue la situation de l'élève (Equipes pluridisciplinaires d'évaluation) en s'appuyant sur le **GEVA-Sco**, les informations médicales, paramédicales et sociales. »

Elabore et propose

**Plan Personnalisé de Compensation (PPC)**

**PPS**

Volet du PPC

**CDAPH**

Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées

Notifie

**Notifications de compensation**

**Notifications d'orientation**

**Matériel Pédagogique Adapté**

Aide humaine  
**AESH**  
Auxiliaire Vie scolaire

**Accompagnement médico-social**  
**SESSAD**

**Dispositif en Ecole ordinaire**

- ULIS (école, collège, lycée)
- SEGPA
- EREA

**Unité Enseignement**  
en établissement ou service médico-social

## Cas d'une première demande

### Membres de l'équipe éducative:

**1<sup>er</sup> degré :** Directeur,  
Enseignants, médecin scolaire  
RASED

**2<sup>nd</sup> degré:** (enseignants,  
représentant de la vie scolaire,  
du pôle médico-social,  
administration, ...)

Famille, Élève

CMP, CMPP et/ou  
Professionnels libéraux

**GEVA-Sco 1<sup>ère</sup>  
demande** 

## Cas du réexamen

### Enseignant Référent

- Animation et coordination de l'ESS
- Interlocuteur familles
- Rôle d'information, de conseil et d'aide

Famille,  
Élève

### Membres de l'équipe éducative:

**1<sup>er</sup> degré :** Directeur,  
Enseignants, médecin  
scolaire RASED

**2<sup>nd</sup> degré:** (enseignants,  
représentant de la vie  
scolaire, du pôle médico-  
social, administration, ...)

CMP, CMPP  
et/ou  
Professionnels  
libéraux

**L'ESS finalise la rédaction du  
GEVA-Sco réexamen** 

<p><b>Difficultés scolaires</b></p> <p>Ecole</p> <p><b>Dispositifs pédagogiques :</b> Pédagogie différenciée, PPRE, Projet d'aide, APC-AP-Aide aux devoirs-Stage de réussite, vacances apprenantes</p> <p><b>Dispositifs structurels :</b> RASED</p>	<p><b>Troubles d'apprentissages</b></p> <p>Ecole-Collège –Lycée</p> <p><b>Dispositifs pédagogiques :</b> PAP</p> <p><b>Dispositifs structurels :</b> Rased, médecin éducation national</p>	<p><b>Maladie grave / invalidante</b></p> <p>Ecole-Collège –Lycée</p> <p><b>Dispositifs pédagogiques :</b> PAI</p> <p><b>Dispositifs structurels :</b> APADHE, CNED</p>
<p><b>Grande difficulté scolaire</b></p> <p>Ecole- Collège</p> <p><b>Dispositifs pédagogiques :</b> PPRE</p> <p><b>Dispositifs structurels :</b> SEGPA- EREA</p>	<p><b>EBEP</b></p>	<p><b>Elève haut potentiel</b></p> <p>Ecole-Collège –Lycée</p> <p><b>Dispositifs pédagogiques :</b> PPRE</p> <p><b>Dispositifs structurels :</b> Référent HEPI</p> <p>Classe EHP : collège</p>
<p><b>Décrochage scolaire</b></p> <p>Collège-Lycée</p> <p><b>Dispositifs pédagogiques :</b> PPRE</p> <p><b>Dispositifs structurels :</b> dispositif relais</p>	<p><b>Allophones, familles itinérants et du voyage</b></p> <p>Ecole-Collège</p> <p><b>Dispositifs pédagogiques :</b> PPRE</p> <p><b>Dispositifs structurels :</b> UPE2A, CASNAV</p>	<p><b>Situation de handicap</b></p> <p>Ecole-Collège –Lycée</p> <p><b>Dispositifs pédagogiques :</b> PPS, MOPPS, GEVASCO</p> <p><b>Dispositifs structurels :</b> Ulis, UE, SESSAD, ITEP, IME, IMPRO, MDPH</p>

# Ressources

- **MOPPS** = Document de mise en œuvre du Projet personnalisé de scolarisation [Circulaire n° 2016-117 du 8-8-2016](#)
- **Guide AESH** = <https://ash38.web.ac-grenoble.fr/article/les-guides-de-laesh>
- **APADHE** / <https://ecole-inclusive.web.ac-grenoble.fr/article/apadhe>
- **Haut potentiel et** la personnalisation des parcours : <https://eduscol.education.fr/1188/ressources-pour-la-personnalisation-des-parcours-des-eleves-haut-potentiel>
- **CASNAV** centre académique pour la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés (EANA) et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs (EFIV) <https://casnav.web.ac-grenoble.fr/missions-0>

# Ressources

- LPI = <https://eduscol.education.fr/2506/le-livret-de-parcours-inclusif-lpi>
- Cap école inclusive = <https://www.reseau-canope.fr/cap-ecole-inclusive>
- Site ASH 38 <https://ash38.web.ac-grenoble.fr/>
- Site école inclusive – académie de Grenoble <https://ecole-inclusive.web.ac-grenoble.fr/>